

# ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Siège social :  
HOTEL DES COMMUNES  
72000 LE MANS

Le Président,  
**Marc JOULAUD**

Le Mans, le 10 décembre 2013

MJ/TD/94

Monsieur le Ministre,

La nouvelle carte des cantons pour la Sarthe a été dévoilée par Pascal Lelarge, Préfet de la Sarthe, la semaine passée.

Ce projet de redécoupage conduit à la suppression de 18 chefs-lieux de canton.

En tant que Président de l'Association des Maires de la Sarthe, je tiens à vous faire part de l'inquiétude des Maires des communes chefs-lieux de canton.

En effet, ces communes perçoivent aujourd'hui la dotation de solidarité rurale au titre de la fraction dite « bourg-centre ». En outre, ces communes assument par nature des charges de centralité et jouent un rôle économique et de service aux populations, rôle essentiel en zone rurale.

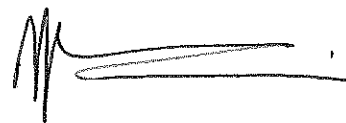
Du fait de la diminution du nombre de cantons, elles vont perdre cette dotation. Or, celle-ci représente pour ces communes une part importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat.

Dans un contexte de baisse des dotations et de transferts de compétences non compensés, comme cela a été le cas pour la réforme des rythmes scolaires, cette suppression apparaît comme un coût supplémentaire apporté aux finances des communes rurales.

Pour toutes ces raisons, au nom de l'Association des Maires de la Sarthe, je vous demande de maintenir la dotation de solidarité rurale au titre de la fraction dite « bourg-centre », au bénéfice des communes qui vont perdre la qualité de chef-lieu de canton du fait du redécoupage électoral.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma démarche, je vous vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *Rien à vous.*

Marc JOULAUD



Monsieur Manuel VALLS  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS